

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50)

Code du produit : 403

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

FLUIDE REpondant A LA SPECIFICATION CATERPILLAR TO-4

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

Fluides fonctionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HAFA France.

Adresse : CS 90074.76192.YVETOT..

Téléphone : + 33 (0) 2 35 95 45 54. Fax : + 33 (0) 2 35 95 83 63.

fds@hafa.fr

www.hafa.fr

(8h - 18h).

Site de Strasbourg: Ets PFISTER - ZI - 9 rue de l'industrie - BP 150 - 67723 HOERDT Cedex. Tél: 03.88.68.18.00 - Fax: 03.88.68.19.85 - pfister@hafa.org

Site de Lille: Ets PRATE - 25 rue Augustin Drapiez - 59000 LILLE. Tél: 03.20.53.76.48 - Fax: 03.20.88.28.49 - contact@hafa.fr

Site de Nice: DALBERA S.A - 8 rue Joseph Arnaldi - 06300 NICE. Tél: 04.93.89.47.57 - Fax: 04.93.89.08.06 - dalbera@hafa.org

Site d'Yvetot: HOLDYS SA - CS90074 - 76192 YVETOT Cedex. Tél: 02.35.95.45.54 - Fax: 02.35.96.20.13 - contact@hafa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0) 1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 64742-54-7 EC: 265-157-1 REACH: 01-2119484627-25 DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES		L	50 <= x % < 100
INDEX: 649-471-00-X CAS: 64742-62-7 EC: 265-166-0 REACH: 01-2119480472-38 HUILES RESIDUELLES (PETROLE), DEPARAFFINEES AU SOLVANT		L	25 <= x % < 50
CAS: MELANGE HUILE MINERALE		L	2.5 <= x % < 10
CAS: 122384-87-6 CALCIUM LONG CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE	Aquatic Chronic 4, H413		0 <= x % < 2.5

Informations sur les composants :

Note L : La classification comme cancérogène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation de brouillard, fumées ou vapeurs causant l'irritation, retirer le sujet de la zone exposée et le placer à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, obtenir une assistance médicale. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Attention, produit rendant le sol très glissant.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Retirer les vêtements souillés très rapidement.

Pour les non-secouristes

Eloigner de la zone touchée le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas d'incidents mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente, formée et chargée de gérer les situations d'urgence.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 pour les protections individuelles.

Se reporter à la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact direct avec le produit.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue, étincelles,...) et de chaleur (supérieure au point d'éclair).

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockier à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Stockage

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

- Bidons

- Fûts

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Acier revêtu

- PEHD

Se renseigner auprès de son fournisseur afin de vérifier la compatibilité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

En Europe: Huile minérale. Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE): 10 mg/m3 sur 15 min; Valeur moyenne d'exposition aux brouillards d'huile (VME) : 5 mg/m3 sur 8 heures.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	5.4 mg de substance/m3

Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.2 mg de substance/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par extraction générale convenable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Teflon® (Polytétrafluoroéthylène (PTFE))
- Viton® (Copolymère d'hexafluoropropylène et de fluorure de vinylidène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point d'éclair :	218.00 °C.
Pression de vapeur (50°C) :	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Densité :	0.9
Miscibilité :	Non miscible à l'eau.
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Viscosité :	163 cSt à 40°C.

9.2. Autres informations

Se reporter à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réactivité dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

CALCIUM LONG CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE (CAS: 122384-87-6)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

HUILE MINERALE (CAS: MELANGE)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 2.18 mg/l

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

Espèce : Rat

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 5 mg/l
Espèce : Bovin

Mutagénicité sur les cellules germinales :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Mutagenèse (in vivo) : Négatif.
Espèce : Souris
OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Espèce : Cellule de mammifère
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.
Avec ou sans activation métabolique.

Toxicité pour la reproduction :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Aucun effet toxique pour la reproduction
Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale : C < 125 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Souris
Durée d'exposition : 90 jours

Par voie cutanée : C > 1000 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 28 jours

Par inhalation : C > 220 mg/litre/6h/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 > 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues : CEr50 > 100 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

HUILE MINERALE (CAS: MELANGE)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} > 6

12.4. Mobilité dans le sol

- Eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

S'il entre en contact avec le sol, il s'absorbe sur les particules du sol et n'est pas mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation française interdit le rejet d'huile ou huile usagée dans l'environnement.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

13 01 10 * huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

WOMAC GEAR TO4 50 (Statidop TO4 SAE 50) - 403

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
--------	---------

36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
----	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
------	--

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).